

ASSOCIATION ASWAT NISSA

*RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2017*

Juillet 2018

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

- BILAN	1 - 2
- ETAT DE RÉSULTAT	3
- NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	4 - 11

RAPPORT GENERAL

MESSIEURS ET MESDAMES LES ADHERENTS DE L'« ASSOCIATION ASWAT NISSA »

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « **Association Aswat Nissa** » arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, font apparaître un total bilan net de 128 195 DT et un excédant des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 36 651 DT.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

A notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit au niveau de la rubrique « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « **ASWAT NISSA** », ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

- 1- L'état de caisse de l'association, n'est pas tenu d'une façon rigoureuse, permettant le suivi du solde de la caisse. A cet effet, la caisse « 54110000 » présente courant l'exercice 2017, des soldes anormalement créditeurs.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du comité de direction de l'association « ASWAT NISSA ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- ✓ L'art 38 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations stipule : « toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, sont effectuées par virements ou chèques bancaires ou postaux si leur valeur dépasse 500 dinars ». Cependant, l'association Aswat Nissa ne s'est pas conformée à cette limite légale pour certaines transactions financières de l'exercice 2017.

Tunis, le 23 juillet 2018

Cabinet Mehdi Fradi
Mehdi Fradi

Mehdi Fradi
Expert-comptable / Commissaire aux comptes
17, Rue El Houssein et El Houssein
El Menzah IV, 1004 Tunis
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2017**

Association ASWAT NISSA

BILAN ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	115 221	69 934
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	2.2	1 840	1 889
Créances et comptes rattachés			
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Immobilisations financières		2 500	2 500
Moins : Provisions IF			
<i>Immobilisations financières nettes</i>		<u>2 500</u>	<u>2 500</u>
Immobilisations corporelles	2.3	25 692	24 185
Moins : Amortissements IC	-	17 058	- 13 444
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		<u>8 635</u>	<u>10 741</u>
Immobilisations incorporelles			
Moins : Amortissements II			
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>			
TOTAL DES ACTIFS		128 196	85 063

Association ASWAT NISSA

BILAN ARRETE AU 31/12/2017 (En Dinars Tunisiens)

Passifs et Actifs Nets	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		6 288	6 300
Autres passifs courants		23 905	16 905
Fournisseurs et comptes rattachés	3.1	12 247	12 753
Provisions			
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
<u>Concours bancaires et autres passifs financiers</u>			
Emprunts			
Total des Passifs		42 440	35 958
ACTIFS NETS			
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement			
Autres actifs Nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés		49 105	39 334
Excédents ou Déficits de l'exercice		36 651	9 771
Total des actifs Nets		85 756	49 105
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		128 196	85 063

Association ASWAT NISSA

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017 (En Dinars Tunisiens)

PRODUITS D'EXPLOTATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS			
Inscriptions, cotisations, manifestations et Subventi	4.1.	354 756	416 554
Apports non monétaires			
Autres apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		14	215
Total des produits		354 771	416 769
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		5 375	18 367
Charges du personnel		82 426	44 796
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 613	2 974
Autres charges courantes	4.2.	226 706	325 181
Charges financières nettes			
Subventions accordées			15 679
Total des charges		318 120	406 997
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		36 651	9 771

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2017**

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Aswat Nissa créée en 2011 et basée à Tunis, est une association inclusive qui plaide pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques en encourageant les femmes tunisiennes à porter leur voix et prendre la place qui leur revient sans la vie politique.

1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l' « Association ASWAT NISSA », arrêtés au 31/12/2017, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les passifs et les actifs nets.

* *L'état des produits et des charges* fournit les renseignements sur la performance de l'association.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Association ASWAT NISSA arrêtés au 31/12/2017, sont établis et présentés en respect des recommandations des Normes Comptables Tunisiennes en vigueur, ainsi que le projet de la norme comptable spécifique aux associations.

Aucune divergence significative n'existe entre les Normes Comptables Tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31/12/2017, l'association a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31/12/2017 un solde de 115 221 Dinars, contre un solde 69 934 Dinars au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
BIAT BQ 1	395	39 194
BIAT BQ 2		
BIAT BQ 3	26 711	26 806
BIAT BQ 4	22 751	
BIAT BQ 5	28 476	
BIAT BQ 6	33 768	
Caisse Monnaie locale 1	700	1 041
Caisse Monnaie locale Search	0	455
Caisse Monnaie locale KVINNA	1 573	2 439
Caisse Monnaie locale DCAF	822	
Caisse Monnaie locale ONU	25	
<i>Total</i>	<i>115 221</i>	<i>69 934</i>

2-2. AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présentant au 31/12/2017 un solde de 1 840 Dinars, contre un solde 1 889 Dinars au 31/12/2016.

2-3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2017 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la Norme Comptable n°5.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans le coût, le prix d'achat, les droits et taxes supportés par l'entreprise et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

La méthode d'amortissement des immobilisations corporelles, adoptée par l'association est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation

Le montant brut de ces postes s'élève, au 31/12/2017 à 25 692,133 Dinars, Il se détaille comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017

Compte	Catégorie	Taux d'amort	Date d'acq	VB 31/12/2016	Acquisition 2017	Cession 2017	VB 31/12/2017	DOTATION 2017	AMT CUMULE AU 31/12/17	VCN 2017
21320000	Equipement de bureau	20%	01/01/12	2 323			2 323	0	2 323	0
21320001	Equipement de bureau	20%	07/06/12	290			290	25	290	0
21320002	Equipement de bureau	20%	19/07/12	1 288			1 288	141	1 288	0
21320003	Equipement de bureau	20%	27/12/13	190			190	38	152	38
21320004	Equipement de bureau	20%	27/12/13	194			194	39	156	38
21320005	Equipement de bureau	20%	27/12/13	117			117	23	94	23
21320006	Equipement de bureau	20%	27/08/14	255			255	51	171	84
21320007	Equipement de bureau	20%	27/08/14	195			195	39	130	65
21320008	Equipement de bureau	20%	29/07/15	789			789	158	383	406
21320009	Equipement de bureau	20%	30/07/15	338			338	68	164	174
21320000	Equipement de bureau	20%	27/05/16	1 750			1 750	350	559	1 191
21320000	Equipement de bureau	20%	28/03/16	3 400			3 400	680	1 198	2 202
TOTAL				11 129	0	0	11 129	1 611,882	6 907	4 222
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	01/01/12	1 099			1 099	0	1 099	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	14/06/12	1 956			1 956	0	1 956	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	19/06/12	2 084			2 084	0	2 084	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/11/13	1 249			1 249	0	1 249	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	722			722	0	722	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	508			508	0	508	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	31/12/13	280			280	0	280	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	12/03/15	250			250	83	233	16
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	332			332	110	110	222
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	08/12/16	1 195			1 195	394	419	776
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	15/12/16	145			145	48	50	95
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	332			332	110	110	222
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/11/16	409			409	135	147	262
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	651			651	215	216	435
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	08/12/16	1 195			1 195	394	419	776
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	02/11/16	651			651	215	249	401
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	04/03/17		199		199	54	54	145
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	04/03/17		199		199	54	54	145
TOTAL				13 056	398	0	13 454	1 811,641	9 961	3 494
21840000	Mobilier	20%	22/02/17		891		891	152	152	739
21840000	Mobilier	20%	22/02/17		218		218	37	37	181
	TOTAUX			0	1 109	0	1 109	189,578	190	919
				24 185	1 507	0	25 692	3 613	17 058	8 635

3. NOTES RELATIVES AUX PASSIFS

3-1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉES

Cette rubrique présentant au 31/12/2017 un solde Crédeur de 12 247 Dinars contre 12 753 Dinars au 31/12/2016.

4- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4-1. INSCRIPTIONS, COTISATIONS, MANIFESTATIONS ET SUBVENTIONS

Ce poste totalise, au 31/12/2017 un solde de 354 756 Dinars, correspondant à la somme des entrées de fond de l'association courant l'année contre un solde de 416 554 Dinars au 31/12/2016.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Subventions	342 456	414 754
Dons	500	1 800
Subvention 2016	11 800	
<i>Total</i>	<i>354 756</i>	<i>416 554</i>

4-2. AUTRES CHARGES COURANTS

Cette rubrique totalise, au 31/12/2017 un solde de 226 706 Dinars, contre un solde de 325 181 Dinars au 31/12/2016 elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Diverses Locations	35 695	38 842
Entretien et Autres Services Extérieurs	7 761	14 382
Divers Honoraires	96 000	120 905
Déplacements Missions et Réceptions	83 984	147 626
Frais Postaux et TELECOM	1 842	2 576
Autres Charges	747	65
Services Bancaires	677	786
<i>Total</i>	<i>226 706</i>	<i>325 181</i>